



5 septembre 2018

AVIS PUBLIC


ADOPTION du RÈGLEMENT NO 161-18 modifiant le Règlement no 142-12 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement no 142-12 adoptant le Code D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX de la Municipalité de Saint-René;

ATTENDU que l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment les règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera, le 19 avril PL155 articles 178 de cette loi obligeant les municipalités à modifier leurs codes d'éthique et de déontologie des employés;

ATTENDU que le conseil a adopté le PROJET de RÈGLEMENT NO 161-18 modifiant le Règlement no 142-12 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux :

- Le Règlement no 161-18 modifiant le Règlement no 142-12 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des EMPLOYÉS MUNICIPAUX sera adopté à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue au : 778 route Principale, Saint-René, mardi le 2 octobre 2018 à 20:00 heures;
- La nature du règlement est aux fins, d'interdire aux employés municipaux identifiés par la loi d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité;
- Toute personne intéressée peut prendre connaissance du Projet de Règlement en se présentant au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture de celui-ci.



Donné à Saint-René, ce 5 septembre 2018
Jesse Grondin d.g/s.t.



MUNICIPALITÉ
DE SAINT-RENÉ

Certificat de publication

Je, soussigné, Jesse Grondin, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-René, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis ci-dessus mentionné aux endroits prévus par la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 5^e jour de septembre 2018.

Jesse Grondin
Directeur général/secrétaire-trésorier